

DECRET N° 2013- 416 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du jeudi 04 au jeudi 11 juillet 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013 – 008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pensant l'absence de Monsieur **Benoît Assouan C. DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son intérim sera assuré par Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, du jeudi 04 au jeudi 11 juillet 2013.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 06 ; AN 4 ; CS 02 ; CC 02 ; CES 02 ; HCJ 02 ; HAAC 02 ; AUTRES MINISTERES 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ; DEPARTEMENTS 06 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.

Ch